

PROCÈS-VERBAL de la 11^e assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière, tenue le mardi 25 avril 2023 à 18 h 30, sous forme virtuelle par conférence web.

Étaient présents :

Animateurs en salle :

M^{me} Chantal Rancourt, présidente
M^{me} Christine Caron, secrétaire et candidate
M. Donald Paquet, directeur général
M^{me} Joëlle Girard, présidente du Comité de mise en candidature

Personnel de soutien en salle :

M^{me} Marie-Josée Poulin, directrice adjointe – direction générale
M^{me} Marie-Josée Roy, adjointe administrative – direction générale

Candidats en salle :

M. Pier-Luc Fortin
M. Daoud Kermiche
M^{me} Catherine Leblanc
M^{me} Nadia Parent
M. Martin St-Laurent
M^{me} Karine Veilleux
M^{me} Sylvie Veilleux

et 125 personnes en direct ou réécoute jusqu'à la fin de la période de vote
(dont 68 personnes en direct)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Mme Chantal Rancourt, présidente, souhaite la bienvenue à tous à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière.

La présidente de la Caisse agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation par M. Donald Paquet - directeur général, Mme Christine Caron - secrétaire du conseil d'administration, Mme Joëlle Girard – présidente du comité de mise en candidature, Mme Marie-Josée Poulin – directrice adjointe à la direction générale et par Mme Marie-Josée Roy - adjointe à la direction générale. Ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect de nos encadrements. Elles verront notamment à faire part à la présidente des questions, commentaires et propositions.

Mme Chantal Rancourt informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct et à distance sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des 4 jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera faite pour la répartition des excédents annuels, les ristournes et l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Par la suite, la présidente présente une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui désire s'adresser aux membres.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions sont présentées par la secrétaire du conseil d'administration, Mme Christine Caron. Elle précise également que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Afin de faciliter la compilation des votes tout au long de l'assemblée à distance, Mme Rancourt suggère de nommer deux personnes scrutatrices. Pour accélérer le processus, elle propose de nommer les ressources suivantes : Mme Marie-Josée Poulin, directrice adjointe à la direction générale et Mme Marie-Josée Roy, adjointe administrative à la direction générale. Étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé, elles seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, la résolution de nommer Mme Marie-Josée Poulin et Mme Marie-Josée Roy comme personnes scrutatrices est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, la résolution d'adopter l'ordre du jour est adoptée :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2022

Puisque le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse, aucune lecture de celui-ci ou d'un résumé n'a été faite.

Sur proposition dûment faite et appuyée, la résolution d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 avril 2022 est adoptée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Mme Chantal Rancourt présente les membres du conseil d'administration et nous livre le rapport du conseil d'administration.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Chantal Rancourt nous livre le rapport sur la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année. Elle mentionne qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée, que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

M. Donald Paquet, directeur général, nous invite à écouter une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers avant de nous prier de regarder une capsule vidéo présentant les résultats financiers de notre caisse pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

À la suite de la vidéo, M. Paquet dit qu'ils répondront tout de suite aux questions reçues jusqu'à présent.

- **Question d'un membre** : J'aimerais faire une proposition à l'effet que les instances appropriées de la Fédération des Caisses Desjardins réfléchissent à une hausse des sommes assurées par compte détenu par les membres de Desjardins. Avec l'inflation, le 100 000 \$ actuel devrait être rehaussé.

Réponse de M. Donald Paquet : Il s'agit d'une question souvent demandée. Toutefois, ce sujet ne relève pas de Desjardins. C'est l'Autorité des marchés financiers qui s'occupe de ce volet avec l'Assurance-dépôts. Nous inscrirons le commentaire à notre procès-verbal et le transmettrons à qui de droit à la Fédération.

- **Question d'un membre** : Je propose la reconduction de la protection Equifax pour les membres qui ont été victimes du vol de données en 2019-2020 étant donné que le dossier n'est pas totalement réglé. Le public ne

sait toujours pas ce que sont devenues les données volées par les personnes impliquées. Les personnes impliquées dans ce vol n'ont toujours pas été sanctionnées.

Réponse de M. Donald Paquet : Il s'agit aussi d'une demande qui revient souvent et le sujet est toujours en discussion au sein de la Fédération afin de décider si le programme sera reconduit. Nous inscrirons le commentaire à notre procès-verbal et le transmettrons à la Fédération en leur demandant de prolonger la protection qui a été offerte.

- **Question de M. [REDACTED]** : J'aimerais savoir combien de membres assistent à cette assemblée

Réponse de Mme Chantal Rancourt : Il y a actuellement 60 membres qui assistent à l'assemblée. Ce qu'il est important de mentionner, c'est qu'il y a plusieurs membres qui préfèrent l'écouter en différé. L'an passé, avec la même formule, nous avons constaté que le nombre de votes a augmenté considérablement.

- **Question de M. [REDACTED]** : Pourrait-on avoir une comparaison de notre performance avec d'autres caisses ou même d'autres institutions financières?

Réponse de M. Donald Paquet : Je n'ai pas de comparaison à soumettre à l'assemblée. Par contre, tous les rapports de performance que nous avons en caisse sont toujours en fonction d'un groupe de 20 caisses comparables à nous. Nous sommes une caisse très performante au sein du Mouvement Desjardins. Nous avons des excédents de liquidité; nous n'avons donc pas d'emprunt ce qui nous apporte une rentabilité accrue. Nous sommes dans une situation enviable.

- **Question d'un membre** : Est-ce que l'assemblée générale pourrait revenir en présentiel?

Réponse : Mme Rancourt répond que oui cela serait envisageable selon ce qui se passera au cours des prochaines années. M. Paquet ajoute qu'il existe des formules en virtuel seulement ou des formules hybrides (en salle et sur le web). Il s'agit de notre 3e année en web et notre taux de participation est bon même si nous avons mentionné tout à l'heure avoir 60 personnes en ligne, car nous atteignons un nombre assez élevé pendant toute la période de rediffusion. Nous sonderons la volonté de revenir en présentiel.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Donald Paquet nous invite à regarder une capsule vidéo présentant le bilan de l'engagement dans le milieu. À la suite de cela, M. Paquet nous présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que des commandites de la dernière année.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Chantal Rancourt donne la parole aux membres en les invitant à adresser des questions aux animateurs par une boîte de dialogue.

-**Question d'un membre** : Pourriez-vous préciser sur quel montant total est la perte de 10 millions sur les investissements dérivés.

Réponse de M. Donald Paquet : Ce n'est pas nécessairement une perte, car on calcule les swaps (les instruments dérivés). On achète ou on vend des taux d'intérêt. C'est une façon de se prémunir contre la hausse et la baisse des taux d'intérêt. Pour le 10 M\$ de perte, on doit prendre la lecture à une date donnée, soit le 31 décembre. Il s'agit donc de la juste valeur marchande et non d'une perte qui encourt des sorties de fonds. À terme, il n'y aura pas de perte avec nos contrats de SWAP. On reviendra à zéro. C'est un peu complexe à comprendre, c'est au niveau de l'appariement de la caisse. Si vous regardez dans la description des postes aux états financiers, vous allez voir un point qui explique les produits dérivés un peu plus en détail.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

La présidente présente une capsule vidéo expliquant l'élément distinctif qu'est le partage des excédents et la ristourne.

Proposition en vue de la votation

Elle poursuit en mentionnant que toute la documentation de référence est disponible sur le web ou sur demande auprès de la Caisse.

À la demande de Mme Chantal Rancourt, M. Donald Paquet présente la recommandation du conseil d'administration sur la façon de répartir nos excédents :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	78 004 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	103 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	19 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	86 397 k\$
	Affectation au FADM	(300) k\$
	Affectation à la RRE	(15 663) k\$
	Affectation à la réserve générale	(70 434) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

3 768 467 \$

300 000 \$
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

3 468 467 \$
RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			573 k\$
Épargne et placements		0,63 \$	505 k\$
Fonds			157 k\$
Prêts et marges de crédit			947 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		374 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		214 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		639 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		61 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 470 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

À la suite de cette présentation, la proposition d'adopter le partage des excédents tel que présenté est dûment faite et appuyée.

La présidente mentionne que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

La présidente souligne que nous avons reçu une question à laquelle nous répondrons.

-Question d'un membre : Pourriez-vous préciser la ristourne sur les investissements? Elle est appliquée sur les frais payés?

Réponse de M. Donald Paquet : Un montant est versé en ristourne sur le montant des honoraires et commissions que vous avez payés à Valeurs mobilières Desjardins.

-Question de M. [REDACTED] : 15 M\$ semblent beaucoup...

Réponse de M. Donald Paquet : Il s'agit d'une question concernant la réserve pour ristourne éventuelle. La norme nous oblige à mettre au minimum 4 fois le total de ristournes versées annuellement. Nous prenons donc la somme que nous versons et la multiplions par 4. La volonté de la Fédération est d'augmenter à 8 fois le montant des ristournes pour être capable de verser éventuellement les réserves. Cette réserve vient capitaliser la caisse comme la réserve générale. La différence est que nous ne pouvons pas récupérer d'argent de la réserve générale contrairement à la réserve pour ristourne éventuelle. Cette façon de faire nous permet d'avoir la possibilité de récupérer des sommes si besoin.

-Question d'un membre : Est-ce un pourcentage préétabli le montant qui est versé à la réserve?

Réponse de M. Donald Paquet : Non, le montant versé à la réserve est toujours en fonction des excédents à répartir. Les montants varient donc d'une année à l'autre. Nous devons suivre certaines règles toutefois qui mentionnent, entre autres, un minimum à verser. Il s'agit d'un montant recommandé par le conseil d'administration après analyse de nos chiffres. Cette année nous avons plus d'excédents à répartir que les années précédentes en raison des fonds de participation que nous avons rachatés à la Fédération. Nous avons diminué la réserve pour augmenter les excédents à répartir, mais on les remet dans la réserve générale. Il s'agit d'une écriture qui s'est passée à l'intérieur de la réserve. Les excédents à répartir sont établis en fonction des excédents annuels principalement.

-Question de M. [REDACTED] : Suite aux fraudes de vol de données, combien Equifax vous a coûté ?

Réponse de M. Donald Paquet : Nous n'avons pas payé individuellement par caisse. La Fédération a provisionné des montants globaux pour l'ensemble du réseau. La somme a été passée dans les états financiers de 2019. Nous n'avons pas les coûts exacts de la réserve pour provision qui ont pris à ce moment-là. Il faudrait creuser un peu pour le savoir.

-Question d'un membre : À combien s'élève le total de la réserve des ristournes ?

Réponse de M. Donald Paquet : Si vous regardez à la fin des états financiers, il y a un document qui s'appelle *L'état de la variation de l'avoir* où vous pouvez voir les montants qui sont dans les différentes réserves. Nous allons avoir 29 M\$ après l'injection de la somme de cette année.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

En tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, Mme Chantal Rancourt agira comme présidente d'élection. Étant donné que la secrétaire est une personne candidate, le secrétaire adjoint, M. Donald Paquet, agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Joëlle Girard, présidente du comité de mise en candidature, nous rappelle la démarche du profil collectif enrichi qui consiste pour le conseil d'administration à se donner annuellement des cibles de compétences et de représentativité en fonction de sa réalité et de ses besoins, ce qui apporte le conseil à déterminer les critères recherchés lors de l'appel de candidatures. Elle précise que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires et qu'il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Mme Girard fait lecture du rapport de son comité en vue de l'élection des membres du conseil d'administration :

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook) ;
- affichage dans tous nos établissements;
- publicité dans le journal local;
- affichage dynamique sur les écrans en caisse;
- envoi d'une communication personnalisée à nos membres par courriel.

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 12 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Toutefois, 2 candidatures n'étaient pas éligibles et 1 personne s'est désistée avant la publication de l'avis de candidature, ce qui porte à 9 le nombre de personnes en élection.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences en développement durable;
- 3 femmes et 2 hommes pour atteindre la parité, les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :
 - 1 de 18-34 ans
 - 3 de 50-64 ans
 - 1 de 65 ans et plus
- 5 membres en provenance du territoire géographique de la Caisse;
- 1 personne représentant la diversité ethnoculturelle pouvant nous aider à comprendre la réalité des nouveaux arrivants.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Mme Girard poursuit en nommant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

1. Christine Caron
2. Pier-Luc Fortin
3. Daoud Kermiche
4. Catherine Leblanc
5. Thomas Morin-Cabana
6. Nadia Parent
7. Martin St-Laurent
8. Karine Veilleux
9. Sylvie Veilleux

5.2.3 Présentation des personnes candidates

La présidente d'élection, Mme Chantal Rancourt, prie chacune des personnes candidates de venir faire une courte présentation orale d'un maximum de 1 minute qui sera chronométrée par souci d'équité. Elle mentionne que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse.

Toutes les personnes candidates se présentent à tour de rôle à l'exception de M. Thomas Morin-Cabana qui ne pouvait être présent ce soir.

5.2.4 Élection par votation

L'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Chantal Rancourt mentionne aux membres qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes; et
- l'élection des membres du conseil d'administration

Elle précise que seuls les membres de plein droit pourront voter, que la réécoute de notre assemblée de ce soir sera possible. Mme Rancourt ajoute que les documents suivants sont aussi disponibles : présentation des personnes candidates, présentation de la proposition sur le partage des excédents et la ristourne, le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

La présidente annonce une nouveauté cette année, soit la possibilité pour les membres n'ayant pas AccèsD d'utiliser une borne de votation.

Ouverture de la période de votation en différé

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 29 avril.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif concernant la proposition de partage des excédents. Dans ce cas, l'assemblée sera ajournée le temps de vous permettre de voter pour une nouvelle proposition qui vous serait soumise dans les prochains jours. Un vote positif est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Mme Chantal Rancourt remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle ainsi que ses collègues du conseil d'administration pour leur implication. Elle souhaite bonne chance aux personnes en élection et termine en remerciant les personnes qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux vous servir.

L'assemblée se termine donc à 19 h 57 en attendant la suite du processus.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suivi des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 909 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

Proposition sur le partage des excédents annuels

94,5 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Élection des membres du conseil d'administration

Les 5 membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- Pier-Luc Fortin
- Catherine Leblanc
- Nadia Parent
- Martin St-Laurent
- Karine Veilleux

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 30 avril 2023 à 23 h 59.

Chantal Rancourt, présidente

Christine Caron, secrétaire